

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 24 JUIN 2013

L'an deux mille treize le vingt-quatre juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de St-Bonnet-lès-Allier, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 17 juin 2013

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 20
- ❖ Votants : 26

Présents : Sylvette ANTRAYGUES - Maurice DESCHAMPS - Anne LAURAS - Nicole NENOT (Chauriat) - Chantal de MONTARD - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE - François RUDEL - Andrée TAUSSIG (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Colette HENRION - Fabienne POUPENEY - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET - Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Guy MAILLARD - Bernard RUGGERI - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Pascal ROFFET - Gérard BLANCHAMP - Claude DELETANG - Françoise EMMETIERE - Marie-Paule POILPOT.

Absent non excusé : Caroll MAISONNEUVE.

Procurations : Guy MAILLARD à Maurice DESCHAMPS - Bernard RUGGERI à Gilles VOLDOIRE - Gérard BLANCHAMP à Pascal BOITEL - Claude DELETANG à François RUDEL - Françoise EMMETIERE à Jean-Pierre BUCHE - Marie-Paule POILPOT à Bruno DURIF.

Sébastien CONTAMINE est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 13 mai 2013
2. Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2012 relatif à la ZAC des Littes
3. Adoption des statuts du Pôle Métropolitain
4. Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de St-Eloy au SIEG du Puy-de-Dôme
5. Encaissement de trois chèques
6. SIEG : travaux d'éclairage tranche III pour la ZAC des Littes et décision modificative
7. Château de Mezel : avenant n°2 (annule le précédent délibéré le 13 mai)
8. Motion pour la ligne POCL
9. Détermination des durées d'amortissements
10. Compétence sport - Point sur l'école de foot intercommunale
11. Compte rendu commission personnel
12. Questions diverses

## I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 MAI 2013

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 mai 2013 est adopté à :

- 24 VOIX pour ;
- 2 ABSTENTIONS : Christian CARRET - Bruno CARUANA en raison de leur absence à la réunion.

## II - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE LA COLLECTIVITE 2012 RELATIF A LA ZAC DES LITTES

Monsieur le Président remercie Yvan ASTIER et Catherine GUILBERT de la Société d'Équipement de l'Auvergne pour être venus présenter le CRAC 2012 relatif à la ZAC des Lites. Il rappelle que chaque délégué communautaire a été destinataire des documents qui présentent l'état des comptes arrêtés au 31 décembre 2012 ainsi que les dépenses et recettes prévisionnelles de l'opération et l'état de sa trésorerie.

Actuellement, il reste à vendre 47 000 m<sup>2</sup> essentiellement situés sur les façades nord et ouest de l'opération.

Ce CRAC propose désormais de n'avoir qu'un seul prix pour l'ensemble du secteur « non remblayé », en conservant le prix remblais. Il est également proposé de diminuer les prix de cession des emprises archéologiques, en raison des contraintes qu'elles subissent. L'évolution globale de l'opération nécessite de proposer les terrains au prix suivants :

- Terrains non remblayés : 34 € HT / m<sup>2</sup> ;
- Emprises archéologiques : 19 € HT / m<sup>2</sup> ;
- Secteurs de remblai : 10 € HT / m<sup>2</sup>.

2 982 000 € de recettes de cessions de terrains sont nécessaires pour équilibrer l'opération, et suivant les hypothèses de subventions pouvant être perçues par l'opération.

Jean-Pierre BUCHE : en vendant les terrains aux nouveaux prix proposés, équilibre-t-on l'opération ?

Catherine GUILBERT : oui, si ce n'est que l'équilibre se fera sur le montant final réel des subventions perçues et en tenant compte des révisions de prix pour les travaux restants.

Il y a eu des économies sur l'appel d'offres (- 10 à - 15 % par rapport aux estimations) mais les subventions baissent en proportion.

Les plus lourdes charges sont les frais financiers qui sont beaucoup plus élevés que ceux estimés, en raison notamment des difficultés à vendre les terrains.

Maurice DESCHAMPS : quel est le taux d'emprunt ?

Catherine GUILBERT : 4,40 % contracté en 2009 pour le premier emprunt de 850 K€. La commercialisation est prévue jusqu'en 2020 ; si elle se réalise avant ce sera autant de frais en moins.

Yvan ASTIER : géographiquement, la ZAC des Lites est une opération bien avancée. *A contrario*, elle ne l'est pas sur le plan financier. C'est une zone qui est bien perçue et bien située. Elle devrait se vendre facilement mais la conjoncture est peu favorable d'autant plus que les investisseurs extérieurs à l'Auvergne se font très rares.

Chantal de MONTARD : comment se situe-t-on par rapport aux autres zones ?

Catherine GUILBERT : les prix sont légèrement en-dessous par exemple de la Fontaille à Lempdes (35 et 40 € /m<sup>2</sup> suivant la surface des terrains). Aujourd'hui, nous avons des demandes réelles pour de la restauration rapide, des terminaux de cuisson en boulangerie mais qui ne concernent pas la vocation actuelle de la ZAC...

Gilles VOLDOIRE : ce qui manque aujourd'hui, c'est une entreprise en façade qui pourrait attirer d'autres sociétés. Pour ce qui est de l'installation d'un commerce, ce n'est dans l'immédiat pas d'actualité.

Sébastien CONTAMINE : si les espaces publics sont rétrocédés à la commune de Dallet, qui prend en charge l'entretien des espaces verts, les ordures ménagères, les charges d'électricité liées à l'éclairage public par exemple ?

Gilles VOLDOIRE : la voirie de la ZAC est bien d'intérêt communautaire mais reste dans le patrimoine de la commune de Dallet, comme c'est le cas pour les autres voiries sur lesquelles nous faisons actuellement des travaux. L'entretien sera bien pris en charge par Mur-ès-Allier.

Christian CARRET : si j'ai bien tout compris, au 31 décembre 2014, on avoisinera le million d'euros de déficit ?

Catherine GUILBERT : un projet d'avenant n°5 relatif à la durée de la concession est également proposé à l'assemblée comme suit: « *La durée de cette convention était initialement fixée à 7 ans, soit jusqu'en 2017* ». Elle a été prorogée par avenant n°1 du 17 août 2009 et visée par la Préfecture le 20 août 2009 jusqu'au 31 décembre 2017.

*Compte tenu de l'état d'avancement de l'opération, et notamment du rythme actuel peu soutenu de cession des terrains, il s'avère nécessaire de proroger la durée de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2020* ».

Après délibération, le Conseil Communautaire :

❶ **A l'unanimité** :

- \* approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité sur les comptes arrêtés au 31.12.2012 remis au Président
- \* approuve l'avenant n°5 au contrat de concession
- \* autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- \* autorise la SEAu à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

❷ **A 25 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** : Sébastien CONTAMINE

- \* approuve les prix de cession tels que présentés

Sébastien CONTAMINE : il précise s'abstenir car la stratégie de céder des terrains à bas prix n'est pas, selon lui, une bonne stratégie.

### III - ADOPTION DES STATUTS DU POLE METROPOLITAIN

Gilles VOLDOIRE : chaque élu a été destinataire du projet de statut du Syndicat Mixte dénommé « Métropole Clermont- Vichy-Auvergne ». Il s'agit de créer un syndicat mixte ouvert (SMO) qui, contrairement au syndicat mixte fermé, ne permet pas de transfert de compétences des EPCI vers cette nouvelle structure. Mais cela implique l'adhésion également d'une personne de droit public. Plusieurs pistes ont été étudiées et soumises au comité de pilotage :

- \* Le Syndicat du Biopôle Clermont-Limagne : celui-ci étant déjà un Syndicat Mixte Ouvert, il ne peut intégrer un autre SMO ;
- \* Le Conseil régional d'Auvergne : le président ne souhaite pas cette « association » ;
- \* Le PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) qui n'a pas souhaité donné suite dans l'immédiat ;
- \* Finalement, il est proposé que ce soit la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie sachant que son Conseil d'Administration a donné un avis favorable.

Le Président indique également que l'assemblée doit délibérer sur le représentant de Mur-ès-Allier à ce syndicat.

Christian CARRET : s'il n'y a qu'un délégué pour Mur, que se passera-t-il en cas d'absence de celui-ci ? N'y a-t-il pas de suppléant ?

Jean-Pierre BUCHE : la raison pour laquelle le Préfet a refusé la création d'un Syndicat Mixte Fermé c'est parce que ce dernier devenait maître d'ouvrage et non plus un lieu de réflexion. Pour en avoir parlé avec Albert Odouard, le PRES n'a pas eu le temps de vraiment se positionner au regard des échéances liées à la création de ce syndicat avant l'automne. Une délibération des cinq communes est obligatoire sur cette création.

Gilles VOLDOIRE : je propose ma candidature en tant que délégué à ce syndicat mixte.

Jean-Pierre BUCHE : j'aurai également été intéressé par cette délégation car je suis très intéressé par la question sur les déplacements. Quoiqu'il en soit, je souhaite pouvoir continuer à travailler au sein des commissions qui ont été mises en place.

Gilles VOLDOIRE : les commissions sont ouvertes à tous : Pascal BOITEL - Chantal de MONTARD - Jean-Pierre et moi-même y avons participé en tant qu'élus ainsi que Sophie et Stéphanie en tant que techniciennes. Bien évidemment, ces commissions continueront à être ouvertes à toutes les bonnes volontés

Après délibération, le Conseil Communautaire accepte :

- **A 25 VOIX POUR**
- **A 1 VOIX CONTRE** : Claude DELETANG
  - l'adhésion de MUR-ES-ALLIER au syndicat mixte ouvert « Métropole Clermont Vichy Auvergne »
  - la désignation de Monsieur Gilles VOLDOIRE comme délégué au Syndicat Mixte Ouvert de « Métropole Clermont Vichy Auvergne »

#### **IV - ADHESION AU SIEG DU PUY-DE-DOME**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire de la délibération du Comité Syndical en date du 23 mars 2013, décidant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, qui en a fait la demande, au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle « Eclairage public ».

Le président indique ensuite aux membres du conseil qu'en application des dispositions de l'article L 5212-17 du CGCT et en tant que collectivité membre du comité du SIEG du Puy-de-Dôme, il convient de se prononcer sur les adhésions de cette collectivité.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuvent l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public ;
- prennent acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 pour autoriser cette adhésion et le transfert optionnelle éclairage public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### **V - ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

Monsieur le Président informe l'assemblée que trois chèques sont à encaisser par Mur-ès-Allier. Ils concernent :

- Un remboursement de 166,77 € d'EDF pour le remboursement de l'électricité sur le restaurant de Mezel.
- Un remboursement de 956,80 € de GROUPAMA pour les honoraires du cabinet DEVES dans l'affaire ORDI'LAND.
- Une prestation de service 1 139,50 € de la Mutualité Sociale Agricole pour le Relais Assistantes Maternelles de Mur-ès-Allier concernant l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour l'encaissement des chèques ci-dessus pour un montant total de 2 263,07 €.

## VI - ZAC DES LITTES - TRAVAUX D'ECLAIRAGE TRANCHE III

### 6.1 - Travaux d'éclairage tranche 3

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants :

#### ECLAIRAGE ZAC DES LITTES TRANCHE 3 COMMUNE DE DALLET

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la collectivité est adhérente.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

**5 300,00 Euros H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant H.T. et en demandant à la Communauté de Communes un fonds de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'éco-taxe soit : **2 650,28 €**.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Il est précisé que le montant de la T.V.A. sera récupéré par le S.I.E.G. par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Président ;
- 2) de confier la réalisation des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme ;
- 3) de fixer la participation de la collectivité au financement des dépenses à 2 650,28 € et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme ;
- 4) de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

### 6.2 - Décision modificative

Monsieur le Président indique qu'il convient de prendre une décision modificative pour la réalisation des travaux d'éclairage public sur la ZAC des Lattes tranche 3 comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes	Montant (€)	Comptes	Montants (€)
Op : ZAC DES LITTES		<b>2 651,00</b>		<b>2 651,00</b>
Biens mobiliers, matériel et études	2041581	2 651,00		
Biens mobiliers, matériel et études	49		2041581 49	2 651,00
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>2 651,00</b>		<b>2 651,00</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve la décision modificative ci-dessus à l'unanimité.

## VII - CHATEAU DE MEZEL : AVENANT N° 2

Monsieur le président rappelle que lors du précédent Conseil Communautaire du 13 mai, un avenant n°2 au marché de JACQUET avait été décidé pour un montant de 1 880,08 € HT.

A cet avenant, il convient de rajouter l'option relative à la mise en place de chasse-roues sur l'entrée de la salle voûtée pour un montant de 393,60 € HT que la Commission d'appel d'offres avait validée.

Le président fait acte de l'avenant positif n°2 suivant :

Nature des travaux	Montant de base HT du marché Tranche ferme	Option n° 1	Avenant n° 2	Total général HT	Différence en %
Lot 1 »Enduits de façades	105 280,27	393,60	+ 1 880,08	107 553,89	+ 2,11 %

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve l'avenant comme proposé ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## VIII - MOTION POUR LA LIGNE POCL

Monsieur le Président fait part d'un courrier reçu conjointement du sénateur POINTERAU (Cher) et Serge GODARD concernant une motion pour la ligne Paris - Orléans - Clermont -Lyon et soumet cette dernière à l'assemblée

Jean-Pierre BUCHE : dans les réflexions menées au sein du pôle métropolitain, il y avait unanimité pour dire qu'il fallait travailler sur la ligne POCL mais aussi qu'il fallait également une amélioration de la ligne Clermont-Paris actuelle.

Christian CARRET : ce matin, sur radio FRANCE BLEUE Pays d'Auvergne le Président de Région, M SOUCHON, s'exprimait sur le report du POCL mais indiquait également qu'il souhaitait que des investissements sur les rails et le matériel (rénovation des rames de TGV), soient faits pour assurer un service quotidien de qualité entre PARIS et CLERMONT en attendant le TGV.

Sébastien CONTAMINE : je m'abstiendrai encore car on risque d'investir des millions d'euros pour la POCL et de négliger totalement à la fois la ligne Clermont-Paris existante ainsi que le réseau secondaire. On est en train de scléroser le transport en commun local et peut être que demain cela gênera des milliers d'habitants dans leur utilisation par exemple du train pour leur trajet domicile - travail.

Michel VIVIER : quelque soit le trajet, cette ligne là servira également à desservir Lyon. Autant être sur le tracé que de passer totalement à côté.

Maurice DESCHAMPS : la ligne Paris-Lyon va venir à saturation assez rapidement. Mieux vaut que la nouvelle ligne à grande vitesse passe par l'Auvergne plutôt de laisser la Région à l'écart. On gagnera également sur le trajet Clermont-Lyon qui pourra se faire en une heure au lieu des 2 h 30 actuellement.

La Communauté de Communes de MUR-ES-ALLIER demande par la présente :

1. **La reconnaissance de ce projet par l'Etat comme prioritaire et son inscription dans la liste des opérations ferroviaires à conduire en urgence** en tenant compte non seulement de son intérêt stratégique, mais aussi de la mobilisation sans précédent de l'ensemble des élus toutes sensibilités confondus, des acteurs économiques et sociaux et de l'intérêt manifesté par la population à l'occasion du débat public organisé en 2012.
2. **Une amélioration d'une part de la ligne actuelle Clermont-Paris qui permettrait de réduire le temps de trajet à court terme, et à un moindre coût, et d'autre part du réseau secondaire des lignes ferroviaires** en vue d'assurer une desserte optimale des habitants du territoire notamment dans leurs déplacements domicile-travail.

La motion ci-dessus est acceptée à :

- A 22 VOIX POUR
- A 2 VOIX CONTRE : François RUDEL - Claude DELETANG
- A 2 ABSTENTIONS : Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE

## IX - DELIBERATION POUR DETERMINATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Président présente une délibération proposée par la trésorière. Après discussion et l'étonnement de l'assemblée sur le fait d'amortir en fonction de montants et non de durée de vie du bien, l'assemblée ne souhaite pas apporter de modifications aux délibérations prises précédemment.

## X - COMPETENCE SPORT ET POINT SUR LE PROJET D'ECOLE DE FOOT INTERCOMMUNALE

Gilles VOLDOIRE : on avait envisagé de travailler sur le sport avec l'idée d'accompagner les écoles de formation des jeunes. En raison de l'absence d'Anne, j'ai repris le dossier et j'ai rencontré les représentants des clubs de foot de Chauriat, Mezel et Pérignat.

La proposition qui est faite par l'Ecole de foot est la suivante :  
Recrutement d'un éducateur sportif en contrat aidé soit :

- \* 20 heures / semaine ☒ reliquat mensuel de 436 €uros.
- \* 26 heures / semaine ☒ reliquat mensuel de 365 €uros.

Dans les deux cas, seules 15 heures seraient pour l'école de foot.

François RUDEL : les 5 ou 11 heures supplémentaires pourraient être proposées aux écoles et aux centres de loisirs avec lesquels l'association pourrait conventionner.

Fabienne POUPENEY : a-t-on estimé le montant du transfert de charges sur cette nouvelle compétence ?

Gilles VOLDOIRE : non mais cette question a été soulevée par Maurice en réunion de bureau. Il estime que la somme pourrait correspondre à ce que donne aujourd'hui chaque commune à ses propres associations sur la base de x €uros par enfant.

Fabienne POUPENEY : a-t-on contacté d'autres clubs de sport du type le club de gym de Pérignat pour savoir s'ils étaient intéressés ?

Gilles VOLDOIRE : non mais je ne pense pas que ce soit forcément à la Communauté de Communes de faire les démarches. C'est bien une réponse à une demande d'associations.

Maurice DESCHAMPS : attention toutefois à la charge financière à venir si on élargit à d'autres sports !

Fabienne POUPENEY : y-a-t-il eu une étude sur cette compétence ?

Jean-Pierre BUCHE : que va concerner le transfert de charges ? Car si demain on finance les formateurs, quid de l'accueil dans les communes et des charges liées aux équipements ?

Gilles VOLDOIRE : on ne rentre pas du tout dans la logique du fonctionnement des infrastructures mais bien uniquement dans le financement de l'éducateur. L'idée en revanche est bien d'utiliser tous les terrains sur toutes les communes.

François RUDEL : sur nos communes, nous avons des idées de développement du social, des activités à l'attention de la jeunesse à faible coût. Avec cette compétence, nous sommes dans nos fondamentaux. Si d'autres clubs veulent s'associer à la démarche, j'en serais ravi.

Martine VAQUIER : combien d'enfants sont concernés ?

Gilles VOLDOIRE : aujourd'hui, il y aurait une soixantaine d'enfants mais les dirigeants partent du principe que l'absence d'encadrement entraîne une pénurie de joueurs. Les clubs de Chauriat et Pérignat sont sur le point de disparaître.

Jean-Pierre BUCHE : certes, on constate que le foot est en perte de vitesse. Il est évident également que les effectifs d'un club diminuent pendant que ceux d'un autre augmentent. Il y a des vases communicants.

Aujourd'hui, la somme demandée n'est peut être pas élevée mais si demain le club de gym de Pérignat est, de la même façon, aidé la somme sera beaucoup plus importantes car ce sont 210 licenciés qu'il compte. Il y a encore beaucoup trop d'inconnues dans ce projet et il serait intéressant d'associer la réflexion aux projets périscolaires avec les nouveaux rythmes scolaires.

Gilles VOLDOIRE : dans l'hypothèse où l'éducateur est pris en charge sur 26 heures, alors 11 heures pourraient être assumées par les communes.

Maurice DESCHAMPS : ce n'est pas prendre la compétence sport, c'est bien juste prendre une partie de cette compétence pour aider les clubs en difficulté. Au tir à l'arc, 3 enfants peuvent s'entraîner, au foot, ce n'est pas possible.

Jean-Pierre BUCHE : la notion de sport individuel et de sport collectif varie selon nos appréciations car en gym comme au judo, il y a aussi des compétitions et des classements par équipe. Je souhaiterais connaître les projections financières sur un tel projet car je pense que l'on met les moyens avant les objectifs.

Maurice DESCHAMPS : je suis totalement d'accord pour travailler encore sur le dossier sport mais il me semble qu'il y a urgence à soutenir l'école de foot. Je suis également favorable pour travailler sur les rythmes scolaires avec le club de foot.

Gilles VOLDOIRE : il propose d'envoyer un signe fort à l'école de foot en leur octroyant une subvention de 365 € / mois et de profiter de l'année à venir pour travailler sur la compétence sport.

Sylvette ANTRAYGUES : il faudrait alors préciser qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle.

Chantal de MONTARD : il me semble qu'il faut préserver la notion de service et veiller à ne pas ouvrir « les portes à grands battants ».

Jean-Pierre BUCHE : je partage la notion de service mais attention il n'y a eu aucun travail avec les associations. Il n'y a eu aucune concertation et je n'ai pas l'impression que l'on ait informé les associations.

Fabienne POUPENEY : c'est la 2<sup>ème</sup> fois que l'on vient au Conseil avec la présentation du même dossier. Rien n'a avancé, il n'y a aucun élément nouveau.

*Après discussion, les élus de Pérignat demandent une suspension de séance.*

Jean-Pierre BUCHE : nous sommes d'accord pour considérer que l'école de foot doit être soutenue. Comme Mur-ès-Allier n'a pas la compétence et comme toutes les communes sont unanimes pour ce soutien, nous proposons de diviser la somme demandée en fonction du nombre d'enfants par commune. Si un jour il y a un transfert de compétence, alors on règlera déjà le transfert de charges qui l'accompagnera.

François RUDEL : non, il faut en rester à ce qui était prévu, à savoir un financement par Mur.

Maurice DESCHAMPS : à Chauriat, nous aidons déjà les associations qui accueillent des enfants. Je ne suis pas opposé à ce que nous aidions l'école de foot dans les mêmes conditions.

Philippe DOMAS : à St-Bonnet nous donnons une participation aux enfants qui pratiquent une activité sur le territoire, donc nous ne pouvons qu'être favorables.

Michel VIVIER : le dossier n'a pas été assez travaillé, nous n'avons pas assez d'éléments pour pouvoir prendre une décision.

Jean-Pierre BUCHE : la volonté politique communautaires est bien de sauver l'école de foot.

Maurice DESCHAMPS : à Chauriat, nous apportons 15 € / enfant / an. Nous pourrions verser une subvention à Mur correspondant à 15 € x nombre d'enfants par commune et l'intercommunalité prendrait sur son budget le delta nécessaire pour couvrir les charges de l'école de foot.

Michel VIVIER : c'est quand même paradoxal que tout le monde soit d'accord pour aider l'école de foot avec l'argent de Mur mais ne soit plus d'accord lorsqu'il est proposé que ce soit les communes seules qui financent.



Sébastien CONTAMINE : 1. Oui il faut sauver l'école de foot. 2. le montage d'un financement croisé entre commune et intercommunalité semble trop compliqué. 3. Je rejoins totalement la position de Pérignat pour une prise en charge par les communes

En amont, il est nécessaire d'avoir une réflexion plus poussée et de se poser réellement la question de la prise de compétence. On nous demande de répondre à un besoin pressant et ponctuel mais cela revient à prendre une décision qui n'est ni justifiée ni étayée.

Jean-Pierre BUCHE : on nous interpellera forcément sur la question suivante : pourquoi aidez-vous l'école de foot et pas les autres ?

Le président décide de soumettre au vote la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle à l'école de foot.

Les élus de Pérignat demandent à ce que le président s'en tienne à l'ordre du jour et interpellent le président sur la validité juridique d'une décision en l'absence d'une décision statutaire. Ils regrettent également que leur proposition ne soit pas proposée au vote de l'assemblée.

Excédée, Martine VAQUIER quitte l'assemblée.

Après mise aux voix de la proposition pour une subvention exceptionnelle, les résultats sont les suivants :

- \* 11 POUR : Maurice DESCHAMPS (x2) - Anne LAURAS - Nicole NENOT - Gilles VOLDOIRE (x2) - Pascal BOITEL (x2) - François RUDEL (x2) - André TAUSSIG.
- \* 11 CONTRE : Sylvette ANTRAYGUES - Jean-Pierre BUCHE (x2) - Bruno CARUANA - Colette HENRION - Fabienne POUPENEY - Michel VIVIER - Philippe DOMAS - Bruno DURIF (x2) - Jean-Louis HOSTALIER.
- \* 3 ABSTENTIONS : Sébastien CONTAMINE - Christian CARRET - Chantal de MONTARD.

Aucune majorité absolue ne se dégage, la proposition n'est pas retenue.

## XI - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL

Gilles VOLDOIRE : une commission du personnel a eu lieu le jeudi 4 juin à laquelle étaient présents : Claude DELETANG - Marie-Paule POILPOT - Maurice DESCHAMPS (en remplacement de Bernard RUGGERI) - Françoise EMMETIERE et Michel VIVIER (tous deux en remplacement de Jean-Pierre BUCHE) et lui-même.

Au cours de cette réunion, ont été évoquées les situations de l'animatrice du RAM et celle de la chargée de mission. Les propositions qui ont été faites à l'unanimité au bureau, et qui les a validées, ont été les suivantes :

- \* Recrutement d'une animatrice pour le Relais Assistantes Maternelles à compter de l'automne 2013 afin de remplacer Geneviève dont le CDD se termine en juin 2014. Un tuilage sera prévu entre les deux animatrices et la durée sera fonction de l'expérience de la nouvelle personne embauchée qui devra être une personne statutaire de la fonction publique territoriale.
- \* L'arrêt maladie d'Anne qui portait du 21 mai au 21 juin a été prolongé jusqu'au 21 juillet. Pour information, son contrat prend fin au 11 septembre 2013.  
Après discussion sur la situation et les événements des derniers mois, la proposition porte sur la suppression du poste d'attaché territorial, la création d'un poste de coordinatrice bibliothèques à 35 heures (mi-temps sur le réseau et mi-temps sur les projets culture dont école de musique, manifestations - site internet - Vivre à mur).

Enfin, il a également été convenu que Jean-Pierre et le Président recevraient les deux agents en entretien.

### 12.1- Puy de Mur

Gilles VOLDOIRE : dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion, il est proposé de solliciter le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne pour la réalisation de l'action relative à l'aménagement d'un sentier de randonnées. Un cahier des charges sera rédigé et la proposition soumise à une prochaine assemblée.

François RUDEL : il souhaiterait que Mur-ès-Allier adresse un courrier au Ministre de la culture pour demander un classement du puy de Mur aux Monuments Historiques.

### 12.2- Château de Mezel

Philippe DOMAS : dans la communication faite sur la manifestation qui aura lieu à Mezel le week end prochain, j'ai vu écrit « dans la cour féodal du château de Mezel, nouveau lieu culturel de la commune de Mezel ». Est-ce que Mezel a demandé une autorisation à la Communauté de Communes ? Qu'en est-il précisément ?

Gilles VOLDOIRE : la cour du Château est une propriété privée de Mur-ès-Allier qui a été mise à disposition de l'exploitant du restaurant, par le biais de son contrat de location-gérance. Il y a donc une restriction d'usage lié au locataire. Pour le week end prochain, la mairie s'est entendue avec M. BERNARD qui a été sollicité pour le repas. Il y a donc un accord entre les deux parties, ce qui ne peut être autrement. En effet, il n'est absolument pas envisageable que des événements aient lieu dans cet espace sans accord alors que cette même cour pourrait être occupée en même temps par des clients du restaurant ou des chambres.

Philippe DOMAS : je remercie le président pour ces explications claires.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 15*